

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
Mardi 23 septembre 2014  
14 heures 30, Amphithéâtre Huvelin  
Séance plénière**

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 23 septembre 2014 à 15H10, à l'auditorium MALRAUX (manufacture des tabacs), sous la présidence de Stéphane PILLET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation de procès-verbaux du 18 juin, 1<sup>er</sup> juillet et 17 septembre 2013**
- 2. Bilan des commissions de remboursement des droits d'inscription**
- 3. Locaux mis à disposition des associations d'étudiants**
- 4. Présentation du module entrepreneuriat**
- 5. Présentation des dossiers d'autoévaluation AERES**
- 6. Régimes d'examens**
- 7. Conventions pédagogiques**

**Questions diverses**

## ÉTAIENT PRÉSENTS

### Collège A des Professeurs :

M. AUBLÉ Georges – M. PILLET Stéphane – Mme LAINE-CRUZEL Sylvie

### Collège B des Autres enseignants :

Mme BORDET Lucile – Mme ABRAVANEL-JOLLY Sabine – Mme ROLLAND Blandine – M. WISSLER Michel – Mme EL HACHANI Mabrouka – Mme COAVOUX Sophie.

### Collège des IATS :

Mme PONCET Stéphanie – M. DOENS Vincent

### Collège des Etudiants :

M. JOINT Bastien – KAHOUADJI Celia – M. VUILLEMIER Clément – Mme SARIC Camille – Mme DARGET LACOSTE Clara – M. BERNARDIN Ludovic – M. GOETHALS Théo – Mme KHAMASSI Myriam.

### Collège des personnalités extérieures :

M. SCHNEIDER Jean-Michel

## ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

### Collège A des Professeurs :

M. DE GAUDEMAR Hervé, par Mme ROLLAND Blandine.

### Collège des IATS :

Mme ORTILLET Chantal, par Mme PONCET Stéphanie.

## ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

M. COMBY Jacques, Président de l'université Jean Moulin Lyon 3 – M. CORNIC Sylvain, Directeur de l'I.U.T – M. MARMOZ Franck, Doyen de la Faculté de droit – Mme LEDENTU Marie, Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations – M. JAMET Denis, Doyen de la Faculté des Langues – M. SERVET Pierre, Vice-Président en charge du Conseil d'administration – M. PIERRON Jean-Philippe, Doyen de la faculté de philosophie – M. DE BOEVER Eric, directeur du service des sports – M. PASCAL Bernard, Directeur Général des Services – Mme TABUTEAU Angélique, directrice des études et de la vie universitaire – M. RIVE Jérôme, Directeur de l'IAE.

## ASSISTAIENT ÉGALEMENT

M. Mathieu SOUCHER et Mme Fanny POIDVIN du service des affaires juridiques et générales.

**M. PILLET ouvre la séance à 15 heures 07.**

**Informations générales :**

M. PILLET présente les nouveaux membres de la commission formation et vie universitaire :  
- Sophie COAVOUX, remplaçant Charles HADLEY, admis à faire valoir ses droits pension ;  
- Eric DE BOEVER, nouveau directeur du service des sports.

**A1 Approbation des procès-verbaux du 18 juin, 1<sup>er</sup> juillet et 17 septembre 2013**

M. PILLET indique que l'effort se poursuit afin, d'une part, de résorber le retard dans la rédaction des procès-verbaux de l'année 2013-2014 et, d'autre part, de tout mettre en œuvre pour que chaque procès-verbal soit désormais soumis à l'approbation des membres dès la séance suivante.

M. AUBLÉ souhaite préciser, concernant le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2013, que son intervention sur les tarifs des masters 2 portait sur les masters 2 en formation continue.

**Aucune autre observation n'étant formulée, les trois procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

**A2 Bilan de la commission de remboursement des droits d'inscription**

M. PILLET précise que cette commission statue sur les demandes de remboursements des étudiants ainsi que sur les exonérations de plein droit.

M. PILLET demande s'il y a des questions ou remarques sur les documents et le bilan du fonctionnement de cette commission.

En l'absence de remarques, il propose de mettre au vote ce bilan.

**Aucune autre observation n'étant formulée, le bilan de la commission de remboursement des droits d'inscription est adopté à l'unanimité des membres par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

**A3 Mise à disposition des locaux des associations étudiantes**

M. PILLET explique qu'une réunion a eu lieu une semaine plus tôt avec les associations étudiantes. Celles-ci ont alors fait part de leurs inquiétudes concernant la proposition de répartition des locaux faite par le service de la vie étudiante de la direction des études et de la vie universitaire (DEVU). Elles ont souhaité rediscuter la charte adoptée l'année passée. Il se félicite de la discussion engagée. Il a été convenu d'un report du vote de cette charte en janvier 2015.

Dans l'attente, aucun changement ne sera opéré dans l'attribution des locaux. Par ailleurs, durant cette période, les associations se sont engagées à gérer la répartition et travailler sur une nouvelle charte.

Enfin, M. PILLET ajoute que le dialogue est ouvert s'agissant de la redéfinition des espaces autour de la mezzanine située au-dessus de la cafétéria « cœur de blé ».

M. VUILLEUMIER indique que les associations s'étaient rencontrées avant cette réunion, et ont été gênées concernant la priorisation des associations en fonction :

1. Du nombre d'élus aux conseils centraux ;
2. Des évènements proposés.

Cette proposition ne satisfaisant pas les associations, les étudiants ont pris l'initiative d'une rencontre en amont de la réunion proposée par le service de la vie étudiante. Il en est ressorti que :

- l'attribution des locaux ne convenait pas ;
- les associations se sont éloignées de la gouvernance et qu'il fallait réduire les intermédiaires (élus étudiants) dans les discussions.

Il propose d'instaurer une réunion semestrielle entre associations et de travailler avec l'équipe présidentielle sur ces questions.

M. PILLET déclare être prêt à dialoguer avec les associations et accueille favorablement l'instauration de nouveaux mécanismes de fonctionnement entre associations.

M. AUBLÉ souhaite bien comprendre les attentes exprimées par M. VUILLEUMIER et le lien entre son intervention et le point à l'ordre du jour qui est l'attribution des locaux.

M. VUILLEUMIER précise que l'attribution des locaux a soulevé un problème systémique de structuration de la vie associative.

M. PILLET propose d'acter le calendrier de la démarche : les associations se rencontrent, puis discuteront avec l'université de l'avenir de la mezzanine « cœur de blé ». Enfin, il rappelle qu'il faudra voter la charte d'attribution des locaux en début d'année 2015.

#### **A4 Présentation du module entrepreneurial**

M. PILLET présente la démarche dans laquelle est engagée l'université, afin de suivre le cadre réglementaire qui impose la création d'un statut de l'étudiant entrepreneur. Il est comparable à celui de sportif de haut niveau.

Ce statut a pour objectif de sensibiliser les étudiants à la démarche de conduite de projets. Il s'agit pour les universités de proposer des séminaires de sensibilisation.

Il est proposé de voter le principe d'une bonification pour les étudiants inscrits dans cette démarche.

S'agissant de la délivrance de crédits, l'entrepreneuriat sera intégré, dans les années à venir, comme une matière à part entière au sein des U.E.O.

M. VUILLEUMIER demande comment le statut d'étudiant entrepreneur sera défini.

M. RIVE précise que ce statut a été défini nationalement, dans le cadre des dispositifs « pépites ». Les informations sont disponibles sur l'espace dédié du site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>1</sup>. Il ajoute que des dispenses d'assiduité ont été prévues pour les étudiants entrepreneurs.

M. PILLET ajoute que c'est une commission régionale composée de référents « pépites » qui attribue ce statut. Il appartient ensuite aux universités de mettre en œuvre les dispositifs permettant de conjuguer l'activité entrepreneuriale et les études.

M. VUILLEUMIER demande si, sur ce modèle, il est envisageable de prévoir une U.E.O. pour valoriser l'engagement associatif.

M. PILLET indique que l'université étudie les possibilités de mettre en place des modules transversaux à l'entrepreneuriat et à l'engagement associatif.

M. AUBLÉ demande si ce seront les équipes de l'université qui délivreront les formations.

M. PILLET confirme que la question des diplômes sera gérée par la COMUE et celle des enseignements par les universités. Il étudie la question de la mutualisation de certaines ressources avec d'autres universités, notamment concernant l'engagement étudiant.

**La CFVU de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité des membres inscrits ou représentés la mise en place du module « entrepreneuriat », par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

#### **A5 Dossiers d'auto-évaluation**

M. PILLET indique que les doyens et directeurs, ainsi que les assesseurs ont été très impliqués. Il laisse la parole aux doyens et directeurs pour qu'ils présentent les principaux points du travail de leurs composantes respectives.

Pour la faculté des lettres et civilisations, Mme LEDENTU explique que le travail en amont a été bien préparé, notamment grâce au bureau de la statistique et du pilotage de Mme PONSOT. Il s'agit d'une aide très importante pour les doyens et directeurs de département ainsi que pour les responsables de diplômes. Elle remarque, comparant les maquettes du début du contrat avec les maquettes successives, que l'avancement des travaux est sérieux.

M. JAMET remercie également C. PONSOT et son équipe. Il indique avoir travaillé avec une équipe resserrée composée de ses assesseurs pour réaliser cette évaluation.

M. CORNIC s'associe aux remarques et remerciements de ses collègues et précise qu'une évaluation des IUT a déjà été menée et présentée aux instances de l'université avant les vacances d'été, en application d'une réglementation propre aux diplômes qu'ils délivrent.

M. PILLET indique que les dossiers qui sont remontés jusqu'ici répondent aux attentes de l'évaluation : orientation professionnelle, notion d'ouverture, etc. Il suggère des éléments pour lesquels il est difficile de répondre aux attentes,

<sup>1</sup> <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79223/presentation-des-pepites-poles-etudiants-pour-l-innovation-le-transfert-et-l-entrepreneuriat.html>

s'agissant par exemple des comités de perfectionnement, dont le rôle n'est pas institutionnalisé. Il s'agit de préparer l'accréditation qui va suivre.

Mme LEDENTU ajoute que les dossiers de masters ont été les plus complexes à construire, en raison de leur architecture et des cohabilitations qui demandent un travail de coordination avec d'autres établissements.

M. MARMOZ constate le grand progrès des statistiques élaborées par rapport au contrat précédent. Il souhaite néanmoins apporter une critique sur le processus global : alors que le conseil de faculté a présenté les documents avant les congés d'été, il s'étonne de l'absence de retours sur le dossier transmis. Il estime que la procédure contradictoire présentée au début de ce processus n'est pas respectée. Enfin, il déplore le manque de directives concernant l'accréditation.

M. SERVET précise que les dossiers d'évaluation doivent être déposés à l'AERES au 15 octobre et qu'ils sont encore à l'étude.

M. MARMOZ indique qu'en dépit de ses relances, il n'a eu aucun retour.

M. PIERRON s'associe aux propos de M. MARMOZ, qu'ils soient positifs ou négatifs. Le calendrier avant l'été a été tenu par les facultés pour le vote en conseil d'U.F.R. de leur autoévaluation.

M. RIVE complète en disant qu'il est difficile de se projeter dans la contractualisation sans retour sur le bilan de l'auto-évaluation. Il s'interroge sur la valorisation de ce travail, réalisé notamment par les équipes pédagogiques.

M. PILLET indique que la DGESIP<sup>2</sup> est silencieuse sur le calendrier concernant l'accréditation. Il souligne que la logique de site entre U.F.R. est une démarche intéressante, dans l'attente des directives. Le réseau des vice-présidents CEVU a demandé à la DGESIP des éléments de cadrage du ministère qu'ils n'ont pas obtenu pour l'instant. En ce qui concerne les retours depuis la réception des dossiers, il précise finaliser actuellement les synthèses. Ces travaux seront terminés d'ici la fin du mois. Il s'agit d'un travail très long, nécessitant une heure par dossier en moyenne. Ce retour est important car il marque le démarrage de l'accréditation au niveau de la configuration des maquettes, du nombre d'heures, etc. Le point de départ de l'accréditation est d'identifier les pistes à partir du dossier d'évaluation. Mais l'incertitude sur les priorités de la DGESIP freine les démarches. Il comprend l'impatience des équipes concernant ce retour et le début de la démarche de construction de l'offre de formation, mais le travail de « digestion » de ces documents est lourd.

M. COMBY entre dans la salle (16h30).

M. COMBY précise que l'échéance majeure est le 15 octobre prochain. La dimension bilan est forte, la dimension prospective va également dépendre de ce qui sera demandé par la tutelle. Il insiste sur la distinction entre les deux échéances : auto-évaluation et accréditation. Enfin, il regrette un défaut de communication sur ce dossier de la part de la gouvernance, dont il déclare assumer la responsabilité.

M. PILLET explique que les VP CEVU ont également été très mobilisés par le dossier « ESPÉ<sup>3</sup> ».

M. MARMOZ précise que la faculté de droit a mobilisé ses équipes avant les vacances pour faire le travail dans les temps impartis. Il indique qu'il ne pourra leur redemander le même travail dans l'urgence si des retours négatifs sont émis juste avant la transmission à l'AERES.

M. COMBY répond qu'il n'est pas inquiet sur l'évaluation. Il estime que le travail élaboré est très satisfaisant et qu'il ne sera pas demandé aux composantes de le recommencer.

<sup>2</sup> Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion professionnelle

<sup>3</sup> Ecole Supérieures du Professorat et de l'Éducation

M. RIVE considère qu'il serait souhaitable d'avoir des retours sur les échanges des vice-présidents CEVU du site afin de rassurer les directeurs et doyens.

#### **A6 Organisation pédagogique**

M. PILLET précise qu'il s'agit de valider les règlements d'examens. Il propose que chaque doyen ou directeur présente les grandes lignes de son projet.

Pour la faculté de philosophie, M. PIERRON indique que ce régime d'examen s'inscrit dans une évolution vers plus de contrôle continu dans les modalités d'évaluation. Il précise que le régime d'examens présenté omet les dispenses d'assiduité (p.3 §2).

Mme TABUTEAU remarque, au sujet de la licence, que la règle de la moyenne de 10/20 n'est plus valable. Par ailleurs, le texte concernant la licence visé n'est plus en vigueur, il convient de le remplacer par l'arrêté de 2011<sup>4</sup>.

M. PIERRON remercie Mme TABUTEAU pour sa vigilance.

M. PILLET indique que ces remarques sont prises en compte et ces points seront corrigés.

M. MARMOZ explique que les doyens des facultés de droit de Lyon et Saint-Étienne ont travaillé de manière concertée pour créer une offre de formation complémentaire.

M. COMBY constate qu'il s'agit là d'une démarche exemplaire dans le cadre de la COMUE.

M. MARMOZ précise que le collège de droit ouvre sa 2<sup>e</sup> année et qu'il constate que les résultats au baccalauréat ne sont pas nécessairement déterminants pour la réussite dans ce parcours. Par ailleurs, concernant les régimes d'examens, il existe une plus grande clarté: les objectifs pédagogiques sont éclaircis et la possibilité d'organiser des examens oraux est prévue dans les trois années de licence et en master ce qu'il juge très important pour la formation des juristes. Afin que les modalités d'examen soient connues, le type d'examen sera indiqué par écrit aux étudiants au début de l'année.

M. VUILLEUMIER note que des corrections demeurent sur le document transmis organisation pédagogique « droit master 2 » p. 20.

M. MARMOZ précise que l'un des documents explique les modifications apportées tandis que l'autre document est la maquette.

M. VUILLEUMIER constate le manque de dispense d'assiduité en master 2 (M2).

M. MARMOZ indique que la faculté n'est pas fermée sur cette question et qu'il est possible d'en rediscuter avec le responsable du master.

M. PILLET ajoute qu'en M2 les cours sont des séminaires et que la dispense de séminaire prive la formation de sa cohérence.

M. RIVE présente le régime d'examens de l'IAE. Il indique qu'une charte anti-plagiat a été ajoutée. Les évolutions sont essentiellement des ajustements.

<sup>4</sup> Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence

Concernant l'IAE, Mme TABUTEAU accueille très favorablement la mention « impayé » susceptible de priver les étudiants qui ne s'acquittent pas de leurs droits d'inscription de la possibilité de se présenter devant un jury d'examen. Elle note que subsiste la mention GE<sup>5</sup> au lieu de MEA<sup>6</sup> dans certains régimes d'examens. Elle remarque ensuite la présence de notions relatives à l'admission considérant qu'elle n'est pas pertinente dans la mesure où, d'une part, les règles d'admission sont définies au printemps alors que les régimes d'examens sont votés en septembre et que, d'autre part, ces modalités peuvent évoluer. Enfin, elle regrette que les étudiants de licence également inscrits en DU de langues ne soient pas informés qu'ils peuvent demander un changement de groupe de TD dans le cas d'une incompatibilité d'emploi du temps.

M. RIVE justifie la présence de règles d'admission dans les régimes d'études et d'examens par la nécessité d'intégrer un cadre sur lequel peut s'appuyer l'UFR en cas de recours.

M. VUILLEUMIER précise qu'il manque des dispenses d'assiduité sur certains masters.

M. RIVE précise qu'il milite pour que ces dispenses soient possibles au cas par cas.

Pour la faculté des lettres et civilisations, Mme LEDENTU indique que le contrôle continu implique au moins 2 évaluations par semestre. Ont été introduites les dispenses d'assiduité, le module entrepreneuriat, et les notions « d'artistes de haut niveau » et « d'élèves de conservatoire ». Une maquette concernant le DU IER a été jointe concernant son organisation pédagogique.

Mme LAINE-CRUZEL demande si les règles relatives à l'évaluation des étudiants ERASMUS concernent toute l'université.

Mme LEDENTU répond qu'il s'agit d'un dispositif propre à la faculté des lettres et civilisations.

M. JAMET présente le régime d'examen de la faculté des langues. Il précise que le contrôle continu a été globalement renforcé.

Mme TABUTEAU observe que le texte visé pour la licence n'est plus en vigueur.

M. JAMET demande que cette erreur soit corrigée.

Pour l'IUT, M. CORNIC indique que les régimes d'examens des DUT n'ont pas été modifiés et ne sont pas modifiables car ils sont encadrés par une réglementation particulière<sup>7</sup>. Il en va de même pour les licences professionnelles<sup>8</sup>. Pour ces deux diplômes, le système de bonification pour l'entrepreneuriat a été ajouté.

Concernant l'organisation pédagogique présentée par le SGRI<sup>9</sup>, il s'agit d'une modélisation concernant un diplôme de M2 délivré en Arménie (finances).

Sous réserve de vérification, MM. RIVE et MARMOZ précisent que ces modifications n'ont été validées ni en conseil de l'IAE, ni par celui de la Faculté de droit.

M. COMBY s'interroge sur le circuit de cette modélisation car les diplômes délocalisés sont toujours portés par une composante.

M. VUILLEUMIER s'interroge sur la présence de nombreuses notes présentes à la marge du document.

<sup>5</sup> Gestion et économie

<sup>6</sup> Management et économie appliquée

<sup>7</sup> Articles D643-59 et suivants du code de l'éducation

<sup>8</sup> Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

<sup>9</sup> Service général des relations internationales

M. PILLET propose de renvoyer le vote de cette maquette à la prochaine CFVU. Le reste des règlements d'examens est soumis au vote.

**La CFVU de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité les règlements d'examens par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	19
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

M. VUILLEUMIER souhaite répéter au président de l'université les propos qu'il a tenus en début de séance concernant l'attribution des locaux et la vie associative de l'établissement.

M. COMBY soutient les associations étudiantes. Il réitère son souhait que les élus se mobilisent pour être assidus aux conseils de l'université.

Par ailleurs, il précise que le vice-président étudiant chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires a démissionné et qu'il sera remplacé lors d'une élection à la prochaine CFVU.

M. COMBY quitte la séance.

#### **A7 Conventions pédagogiques**

M. PILLET explique que les conventions sont parvenues tardivement (la veille) aux membres. Il précise que le processus a été retardé notamment en raison de leur nombre important. Il espère qu'à l'avenir les conditions de leur validation seront meilleures. Il a donné son aval en commission « conventions » aux documents ici présentés. Il appelle l'attention des membres sur deux conventions pédagogiques présentées par l'IAE et une convention avec l'université de Lausanne (faculté des langues).

M. RIVE donne des précisions sur la convention avec l'ESCE. Elles ont été présentées en urgence en raison de la rentrée pour leur mise en application. Elle présente des avantages, notamment financiers, pour l'université.

Mme PONCET remarque concernant le certificat avec l'ESCE qu'il n'y a pas de maquette, ni de régime d'examens afférent.

M. RIVE indique qu'il veillera à ce que ces régimes soient présentés en novembre.

M. JAMET déplore ne pas être associé à l'élaboration de la convention avec l'université de Lausanne, malgré ses nombreuses demandes auprès de l'enseignant en charge de ce partenariat.

Concernant les modifications des conventions avec l'ENS, il s'agit d'explicitier la procédure et de l'unifier entre les UFR concernées, afin de faciliter le travail des gestionnaires de scolarité.

M. PILLET propose de voter les conventions non encore visées par la DAF, et que ses réserves éventuelles soient prises en compte pour le prochain CA.

Il demande des précisions concernant la convention de partenariat avec l'université de Balamand (Liban) et demande pourquoi il n'y a aucun enseignement en français.

M. RIVE précise que cette convention a été validée en conseil d'UFR et que l'enseignement en anglais est réalisé car c'est la demande au Liban.

La CFVU de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité les conventions pédagogiques :

✓ Nombre de membres présents et représentés	17
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

M. JAMET, Mme BRODET et Mme ABRAVANEL-JOLLY quittent la séance à 18h.

#### A8 Informations diverses

M. PILLET indique que le conseil académique restreint du 7 octobre aura lieu à 14h30 et le conseil académique plénier aura lieu à 16h.

M. VUILLEMEUMIER appelle l'attention de la commission sur l'existence de possibilité d'encadrement de travaux de recherche en partenariat avec l'ENTPE<sup>10</sup>, et de financements afférents. Or, il apparait que ces travaux touchent parfois à la science politique. Il souhaiterait savoir si les étudiants de l'université pourraient bénéficier de ces dispositifs.

M. PILLET précise qu'il va se renseigner à ce sujet.

M. RIVE demande, s'agissant le calendrier du second semestre, si la date des conseils d'UFR est une date limite.

M. PILLET répond qu'il s'agit d'une date indicative, permettant aux composantes d'assurer la bonne transmission des documents, en temps utiles, à la CFVU.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18h10.

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-président en charge de la CFVU**

**Stéphane PILLET**

<sup>10</sup> École Nationale des Travaux Publics de l'État